Rhône-Alpes, une écorégion préservée, sans exploitation de gaz de schiste

[Proposition de délibération du groupe PSEA – Assemblée plénière des 24 et 25 février 2011]

Rhône-Alpes dispose d'un environnement qui est un atout remarquable pour la qualité de vie de ses habitants, tout comme il constitue une ressource économique essentielle à préserver. C'est cette qualité qui fait de Rhône-Alpes la 1ère destination touristique de France. C'est aussi ce qui lui permet d'être en pointe sur des secteurs comme l'agriculture biologique et le développement de filières agricoles de qualité.

Consciente de ce potentiel, la Région Rhône-Alpes s'est engagée très tôt, dès février 2005, dans une démarche de mise en place d'une écorégion. Celle-ci avait pour but, en remodelant les politiques environnementales et énergétiques, de préserver ces ressources afin de garantir tant la qualité de vie et la sécurité sanitaire des Rhônalpins que la pérennité des activités économiques reposant sur l'environnement. La prévention des dégradations environnementales constitue le cœur de cette politique.

Ainsi, la Région Rhône-Alpes a développé une importante politique de l'eau, autour des contrats de rivière notamment, avec pour objectif l'action en amont pour préserver la qualité de l'eau. Les différentes pollutions dont ont été victimes certaines rivières ou fleuves, par exemple aux PCB, montre l'importance de cette action. De plus, le sud de notre région connaît d'importantes limites de cette ressource, qu'il convient alors, plus encore, de préserver.

De même, notre politique agricole a été orientée vers le soutien des productions de qualité, s'appuyant sur des terroirs et des modes de production respectueux de l'environnement. La Drôme est ainsi le 1er département français en matière d'agriculture biologique. Cette politique de qualité est en forte interaction avec la préservation de l'environnement : utilisant moins d'intrants chimiques, elle diminue les sources de pollution de la terre et de l'eau. En retour, un environnement préservé améliore la qualité et la valeur des produits. Notre politique s'inscrit donc dans la logique de prévention des risques, pour les hommes comme pour la nature.

Cette logique de prévention a trouvé une application particulièrement importante dans le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD) adopté par la Région en octobre 2010. Il pose comme principe de base la réduction à la source des déchets. A cette occasion, la Région avait voté un vœu demandant l'annulation des décrets du 1er mars 2010, octroyant des permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux (gaz de schiste) : **le permis dit « de Montélimar » accordé aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar, ainsi que tout autre permis du même type, notamment celui accordé à Schuepbach Energy LCC permis dit « de Villeneuve de Berg ».**

Ces projets contreviennent directement aux politiques régionales, du fait des dangers avérés et importants que génère l'exploitation du gaz de schiste. La technique d'extraction du gaz, reposant sur la fracturation hydraulique, consiste en l'injection de millions de mètres cube d'eau, de sable et d'additifs chimiques pour « casser » les schistes et libérer le gaz. Cette eau, devenue déchet industriel, n'est récupérée qu'en partie : une partie -polluée- reste dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières. L'autre partie est récupérée pour être à nouveau injectée (et donc, pour partie, rejoindre les milieux naturels) ou être traitée, dans la mesure de ce qu'il est possible de faire avec des

métaux lourds. D'autre part, le processus d'exploitation nécessite une importante circulation de poids lourds autour du site.

Enfin, l'exploitation du gaz de schiste nécessite des volumes d'eau colossaux, qui grèveraient d'autant les ressources locales, déjà sujettes, sur ces territoires, à des pénuries partielles et des situations de stress hydrique.

Aujourd'hui, au regard des dangers pour l'environnement de Rhône-Alpes que génèrerait une telle exploitation, des impacts graves pour la sécurité sanitaire des habitants et pour la préservation des ressources naturelles et des conséquences économiques qui ne manqueraient pas d'en découler, notamment dans les secteurs agricoles et touristiques qui constituent une part essentielle sur les territoires concernés par ces permis, il est nécessaire d'aller plus loin.

L'absence totale de concertation avec les collectivités locales comme avec les populations laisse craindre la mise en place de recherches non maîtrisées et non contrôlées. Les premières opérations de recherche doivent d'ailleurs débuter dès le 1er semestre 2011.

Aussi, la Région affirme son opposition complète à toutes les opérations d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sur son territoire. Elle le fait en lien avec les collectivités locales (communes, conseils généraux) qui se sont engagées dans l'opposition à ces projets.

Afin de palier l'absence de concertation et de discussion sur l'exploitation du gaz de schiste, son intérêt pour la Région et ses dangers, il est nécessaire d'organiser un débat, une rencontre pour informer et développer les connaissances. Les commissions enseignement supérieur et recherche, environnement et santé, énergie et climat et aménagement du territoire sont concernées au premier chef.

En conséquence je vous propose :

Que la Région Rhône-Alpes :

- **Se déclare opposée à toute exploration/recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire.**
- **Affirme vouloir prendre sa place dans le débat public sur ce sujet et, à ce titre, organisera un colloque sur cette question, préparé en lien avec les commission enseignement supérieur et recherche, environnement et santé, énergie et climat et aménagement du territoire.**
- **Apportera son soutien aux collectivités territoriales qui s'opposeront à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur leur territoire.**